

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



## MAIRIE DE BASSE RENTGEN

### Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 08/07/2013

**Présents :** MM. FEIPPEL - MASSON – HAGEN.  
MMES : INGHINGOLO - OESTREICHER – HEMMER.

**Absent avec excuse :** DELION (procuration à Mme WINTERRATH).

**Absent sans excuse :** MM. KAZMIERCZAK.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 10/06/2013
- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis d'un montant de 600 € H.T. présenté par la Société COM'Est relatif à la mise en place d'un logiciel pour la gestion de la chasse.
- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis d'un montant de 600 € H.T. présenté par la Société COM'Est relatif à la mise en place d'un logiciel cadastre pour assurer la mise à jour de la liste de chasse.
- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes au budget primitif 2013, à savoir :

Crédit à ouvrir : article 16 « dépôts et cautionnement reçus » : + 850 €

Crédits à réduire : article 61523 « voies et réseaux » : - 850 €

Crédits à ouvrir : article 2051 – opération 1309 – achat logiciels : + 1.000 €

Crédits à réduire : 2313 – opération 1103 – Presbytère : - 1.000 €

Dans le cadre de travaux de réhabilitation du Presbytère en gîtes et l'aménagement des abords espace vert/enceinte + jardin,

- **autorise**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec Mademoiselle BORDIN Sophie-Charlotte « ARCHI'IN » pour une mission d'architecture d'intérieur relative aux travaux du Presbytère (travaux intérieurs et abords).

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'avenant N°01/02 d'un montant de 10.495 € H.T. relatif aux travaux supplémentaires effectués par la Société SOLOTOIT dans le cadre des travaux de réhabilitation du Presbytère.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant du Conseil Général de la Moselle concernant la création de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE, outil technique d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO),

Le Conseil Municipal,

➤ **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de ne pas adhérer à cette nouvelle structure départementale.

Dans le cadre du projet de lotissement à Haute-Rentgen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** de vendre le terrain désigné ci-dessous à SNC FONCIER CONSEIL (Groupe Nexity), à savoir :

- Section N°34 - parcelle N°197 d'une surface totale de 27.079 m<sup>2</sup> pour un prix de 1.215.000 euros net vendeur.

➤ autorise Madame le Maire à signer tout acte lié à cette opération.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 21/05/2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **approuve** le cahier des charges de prescriptions architecturales relatif au lotissement "Les Carrés Saint Hippolyte" à Haute-Rentgen présenté par la SNC FONCIER CONSEIL (Groupe NEXITY).

➤ **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'A.P.E.I. de Thionville dans le cadre de l'opération « Brioches de l'amitié » qui se déroulera les 11,12 et 13 octobre 2013

➤ **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'Amicale des Parents d'Elèves de Basse-Rentgen au titre de l'année 2013.

➤ **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'Association « Les Madeleines de Preisch » au titre de l'année 2013.

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le transfert de la compétence « Gestion et Aménagement et gestion des cours d'eau » à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Le point N°7 inscrit à l'ordre du jour concernant les travaux de traçage routier est retiré. Il sera revu après la pose des nouveaux panneaux de signalisation dans l'ensemble du village.

Le point N°8 inscrit à l'ordre du jour concernant divers travaux de taille par Tremplin Chantier est retiré. Cette société étant actuellement en cours de restructuration, le Conseil se propose de ne pas prendre de décision pour le moment.

#### **Divers**

##### **Restauration des puits anciens à Haute-Rentgen**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réponse du CAUE concernant la restauration des puits anciens situés rue des vergers et rue des rossignols. Les conseillers municipaux demandent Madame le Maire de contacter des entreprises en vue de solliciter des devis pour la restauration de ces puits.

##### **Logement communal**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé au-dessus de la mairie sera libéré à compter du 30/09/2013. Une annonce sera publiée sur notre site internet.

##### **Journée environnement**

La date du 28 septembre est arrêtée pour l'organisation de la journée « Environnement ». Une circulaire sera envoyée à la population en temps voulu.

##### **Afficheur de vitesse**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un afficheur de vitesse sera gracieusement mis à disposition de la commune par la Préfecture du 28/10/2013 au 17/11/2013.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 11/07/2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 11/07/2013.

Le Maire  
Viviane WINTERRATH

*V. Winterrath*

